

AVIS 2022-007

AVIS DE PUBLICATION CONSTATANT LA VACANCE D'IMMEUBLES

Les arrêtés municipaux n° SEC2022-143-144-145-146-147-148-149-150-151-152-153-154-155-156-157-158-159-160-161-162-163-164-165-166-167-168-169-170-171-172-173-174 et 175 du 21 juin 2022 portant constatation de la vacance des immeubles situés :

Lieu-dit	Références cadastrales
La Vallée de la Culture	ZK n° 36
Brelucan	ZD n° 13
Les Petits Bois	325 A n° 620
La Fosse de Borcq	041 E n° 548
Coquine	317 ZD n° 30
Les Bois de l'Etang	325 A n° 118
Les Petits Champs	325 ZD n° 96
Le Coudreau	317 ZC n° 95
Le Coudreau	317 ZC n° 148
Plaine du Pineau	317 ZI n° 58
Le Bois Gripault	317 ZK n° 337
Le Champs de l'Aumônerie	317 AI n° 12
Les Rivières de Vernay	ZL n° 268
Les Bois des Genêts Morin	325 C n° 56
La Fosse de Borcq	041 E n° 553
Les Bois des Genêts Morin	325 C n° 68
La Ville Nord-Est	AE n° 521
Le Pré Neuf	AR n° 36
Les Rivières de Neuse	AK n° 150
La Pointe des Justices	ZE n° 183
Le Champ de l'Aumônerie	317 AI n° 10
La Pointe des Justices	ZE n° 196
Bas Pain Gagne de Soulièvres	317 ZC n° 36
Chêne Chevallier	041 E n° 725
Les Rivières de Vernay	ZL n° 211
Les Grandes Vignes	317 ZK n° 173
Les Rivières de Neuse	AK n° 232
Le Coudreau	317 ZC n° 86
La Pointe des Justices	ZE n° 211
La Pointe des Justices	ZE n° 227
Pied Fourré	041 A n° 196
Redonne	041 E n° 12
Pied Fourré	041 A n° 335
Pied Fourré	041 A n° 354
Fief aux Alouettes	041 A n° 443
La Plaine des Champs Guie	ZD n° 316
Redonne	041 E n° 55
Le Grand Moiré	317 AB n° 70
Le Haut Drouet	317 ZK n° 106

n'ont pas de propriétaire connu au sens de l'article L.1123-3 du code général de la propriété des personnes publiques.

Ils ont également précisé que la procédure d'attribution à la commune d'immeubles présumés sans maître, prévue par ce même article L.1123-3, était mise en œuvre.

Ces arrêtés peuvent être consultés sur le tableau d'affichage de la mairie d'Airvault et sur le site officiel de la commune d'Airvault.



Airvault, le 22 juin 2022
Olivier FOUILLET,
Maire d'Airvault